



- 1 Déclaration obligatoire pour TOUTES les entreprises** (quelle que soit leur taille)
- 2 Sera directement effectuée via la DSN** (Déclaration Sociale Nominative)
- 3 Sera appliquée au niveau de l'entreprise** et non plus de chacun de ses établissements individuellement
- 4 Révision du taux d'emploi** de 6% possible tous les 5 ans

DOETH²

- 1 Tout travailleur handicapé sera comptabilisé** au prorata de son temps de travail (quelles que soient la durée et la nature de son contrat⁴)
- 2 Nouveau motif de recours à l'intérim** dès le 1er janvier 2019
- 3 Suppression des minorations** et prise en compte de l'effort consenti par une entreprise en faveur des Travailleurs Handicapés qui rencontrent des difficultés de maintien en emploi
- 4 Révision de la liste des ECAP⁵**
- 5 Recours aux EA/ESAT/TIH viendra en déduction de la contribution** et ne sera plus intégré dans l'atteinte de l'obligation d'emploi
- 6 Exonération de contribution par signature d'un accord agréé limitée** à trois ans, renouvelable une fois
- 7 Révision de la liste des dépenses déductibles**
- 8 Nomination d'un référent handicap** dans les entreprises de + de 250 salariés

OETH³

- 1 Démarche de reconnaissance simplifiée** et attribuée à vie pour les situations de handicap irréversibles
- 2 Accès à la formation facilité dans les CFA** : nomination de référents handicap à compter du 1er janvier 2019 ; aide supplémentaire pour adapter enseignements et postes de travail pour les apprentis en situation de handicap
- 3 Majoration du Compte Personnel de Formation (CPF)**
- 4 Accès au télétravail facilité**

PSH⁶

Application de ces mesures au 1er janvier 2020

NB : les DOETH relatives aux années 2018 (déclaration du 1er trimestre 2019) et 2019 (déclaration du 1er trimestre 2020) restent inchangées

1. Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018
2. DOETH : Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés
3. OETH : Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
4. CDI, CDD, intérimaire, stagiaire, période de mise en situation en milieu professionnel
5. ECAP : Emplois Exigeant des Conditions d'Aptitude Particulières
6. PSH : Personnes en Situation de Handicap